

**Compte-rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 29 octobre 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur BOUGOUIN Alain, Maire.

Étaient présents : AUBIN Yvonnick, BOURGEON Christian, GUYON Marie-Anne, POIDEVIN Catherine, BONNAMY Dominique, BLAIN Marie-Thérèse, DU PLESSIS Hubert, BERTHAUD Nadine, BILLON Marzhina, RICORDEL Florian, KIRION-ROLLAND Bernadette, ALLIAU Jean-Jacques, ROLLAND Soizick, LE DEN Pierre, CHAUVIN Maryvonne, PAILLAUD Gaël, FAVREAU Christine, BERTHELOT Yvonnick formant la majorité des membres en exercice

Représenté :

Secrétaire de séance : ALLIAU Jean-Jacques

Début de séance : 20 heures

Fin de séance : 22 h 50

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2015

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2015

Décisions prises depuis le dernier conseil municipal en vertu des délégations prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales données à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 10 avril 2014 : aucune

1 - DOTATION FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE REDON

(Rapporteur Marie-Anne GUYON)

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Redon du 11 avril 2011 décidant de substituer des fonds de concours au versement de la dotation de solidarité communautaire d'un montant de 101 780,77 € pour les années 2011 à 2015, soit 508 903,85 €, somme à laquelle il convenait d'ajouter le solde du fonds de concours historique d'un montant de 51 421,50 € soit au total 560 325,35 €.

Vu le règlement d'attribution de ces fonds de concours adopté par la Communauté de Communes,

Considérant que la commune d'AVESSAC a opté pour solliciter au maximum 50 % du montant de la dotation de solidarité communautaire accordée en 2010, au titre du fonds de concours de fonctionnement,

Considérant que le Conseil Communautaire, par délibération du 6 juillet 2015, a décidé pour l'année 2015 de maintenir pour chaque commune le montant cumulé des fonds de concours avec celui du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à son niveau de 2014,

Considérant que par courrier en date du 20 juillet 2015, la Communauté de Communes du Pays de Redon nous a informés d'une réfaction de 12 139 € sur les fonds de concours, liée à la perception du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite, pour l'année 2015, le reste à attribuer soit 38 652,15 euros (50 791,15 € – 12 139,00 €), sur les dépenses de fonctionnement de la voirie,
- demande à percevoir l'avance de 50 % de ce fonds dès le vote du budget de la C.C.P.R. comme le prévoit le règlement du fonds de concours,

- s'engage à fournir à la Communauté de Communes les pièces justificatives nécessaires au contrôle des dépenses de fonctionnement,
- autorise Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer la convention d'attribution à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays de Redon et la Commune.

2 – TARIFS ASSAINISSEMENT ANNÉE 2016

(rapporteur Marie-Anne GUYON)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, dans sa délibération du 29 octobre 2014, avait fixé les tarifs de la part communale pour l'année 2015 à :

- part fixe (abonnement) 27,00 euros
- part variable (par m³ d'eau consommée) 0,90 euros.

Conformément à la proposition de la commission finances qui s'est réunie le 6 octobre 2015, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs applicables en 2016 à :

- part fixe (abonnement) 27,68 euros
- part variable (par m³ d'eau consommée) 0,92 euros.

3 – BUDGET GÉNÉRAL - DÉCISION MODIFICATIVE n° 2

(rapporteur Marie-Anne GUYON)

Après avis de la commission des finances qui s'est réunie le 6 octobre dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives suivantes :

Imputations	Désignation	Budget précédent	Modifications	Budget modifié
61523 D - RF	Voies et réseaux	145 000,00	- 25 000,00	120 000,00
6556 D - RF	Contribution aux organismes	130 000,00	+ 25 000,00	155 000,00

4 – TAXE D'AMÉNAGEMENT - EXONÉRATION

(rapporteur Yvonnick AUBIN)

Vu la loi de finances rectificative n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 et notamment son article 90,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-9 modifié par la loi de finances rectificative n°2013-1278 du 29 décembre 2013,

Vu la délibération prise par le conseil municipal en date du 7 novembre 2011 instaurant la taxe d'aménagement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide en application de l'article L. 331-9 modifié du code de l'urbanisme d'exonérer totalement les surfaces des abris de jardin, des pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

5 – CONVENTION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE DE LA C.C.P.R.

(rapporteur Yvonnick AUBIN)

Dans un souci de développement d'une logique de mutualisation de moyens, la Communauté de Communes du Pays de Redon propose aux communes qui le souhaitent de gérer ponctuellement les interventions courantes sur le patrimoine d'intérêt communautaire.

En effet, la gestion quotidienne du patrimoine d'une collectivité requiert l'intervention de multiples compétences, alliées à une disponibilité et une connaissance du terrain pour répondre à un besoin souvent immédiat.

Cette convention visant à une meilleure efficacité du service rendu et de l'entretien patrimonial acte la volonté commune d'un travail collaboratif entre une intercommunalité de projet et une commune restant au cœur des interventions quotidiennes sur son territoire.

Ne sont pas concernées par la présente convention les interventions effectuées dans le cadre de la police du maire (mise en sécurité, intervention d'urgence...)

La présente convention a pour objet de définir les modalités de coopération entre la Communauté de Communes du Pays de Redon et la commune d'AVESSAC, afin de donner la possibilité de réaliser des aménagements légers et/ou d'assurer l'entretien courant du patrimoine communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quinze voix pour, une voix contre et trois abstentions

- approuve la convention jointe à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

6 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'OGEC

(Rapporteur Catherine POIDEVIN)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de forfait communal classes sous contrat d'association. Il rappelle que selon l'article L 442-5 du Code de l'éducation, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par dix-huit voix pour et une abstention :

- approuve la convention jointe à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

7 – COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS de REDON - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

(rapporteur Alain BOUGOUIN)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2014 de la Communauté de Communes du Pays de Redon en application des dispositions des articles L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce document retrace le fonctionnement général de la Communauté de Communes du Pays de Redon et de toutes les actions réalisées en 2014 dans ses différents domaines de compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par seize voix pour et trois abstentions, approuve le rapport d'activité présenté.

8 – COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS de REDON - RAPPORT ANNUEL sur le PRIX et la QUALITÉ du SERVICE PUBLIC d'ÉLIMINATION des DÉCHETS 2014

(rapporteur Alain BOUGOUIN)

En application des dispositions des articles L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2014 de la Communauté de Communes du Pays de Redon de l'Activité "Déchets" qui vient compléter la présentation du rapport d'activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité "déchets" 2014 de la Communauté de Communes du Pays de Redon.

9 – SYNDICAT du BASSIN VERSANT du DON - RAPPORT d'ACTIVITÉS 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité annuel 2014 du Syndicat du Bassin Versant du Don dont le siège est à NOZAY (44) – 9, rue de l'Église.

Ce document retrace le fonctionnement général du Syndicat et de toutes les actions réalisées en 2014 de son domaine de compétences.

10 – CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE 2015 – PRIX AUX LAUREATS

Lors de sa réunion du 27 avril 2015, la Commission "Vie Associative" – Culturelle et sportive" a décidé l'organisation d'un concours de photographies sur le thème "l'Avessacais (e) et sa passion".

Le concours clos, les membres du jury ont délibéré et ainsi désigné les lauréats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par dix-huit voix pour et une abstention, fixe les prix attribués :

1 ^{er} prix	- 100 euros
2 ^{ème} prix	- 75 euros
3 ^{ème} prix	- 50 euros

11 - QUESTIONS DIVERSES

1 – INFORMATIONS

- Les listes des invitations au repas des aînés est à remettre pour le 10 novembre

2 – DATES :

- Vendredi 30 octobre 2015 – 13h15 – Réunion devant la Mairie pour la visite de la chaufferie
- Lundi 2 novembre – 18 h – 22h loi NOTRE – CCPR – Salle Sillard
- Dimanche 8 novembre – Cérémonie du "11 novembre"
- Jeudi 12 novembre 2015 – Pièce de théâtre « C'est un métier d'Homme »
- Mardi 17 novembre 2015 – 20h – Commission Marché
- Jeudi 19 novembre 2015 – 20h – Commission Communication
- Samedi 21 novembre – Préparation pour le repas des anciens RDV à 14h Salle Espace Loisirs
- Dimanche 22 novembre 2015 – Repas des aînés
- Mardi 24 novembre 2015 – 18h30 – Vernissage de l'exposition photos
- Mardi 24 novembre 2015 – 20 heures – Commission Voirie
- Dimanche 6 décembre 2015 : Elections régionales 1^{er} tour
- Dimanche 13 décembre 2015 : Elections régionales 2^{ème} tour
- Dimanche 5 juin 2016 : Journée grand public thématique qualité de l'eau pesticide avec le Syndicat du Don

Prochain conseil municipal :

- Jeudi 10 décembre 2015 – 20 h, sera peut-être avancé par rapport aux modifications à venir du SIVU Enfance jeunesse